

**COMMUNE DE
VERNEUIL-EN-HALATTE (OISE)**

**CONTRAT D'OCCUPATION DE SALLE(S)
Réservée aux PARTICULIERS**

NOM PRENOM DU DEMANDEUR :

ADRESSE COMPLETE (préciser la ville) :

TÉLÉPHONE (portable de préférence).....

ADRESSE MAIL.....

RÉSERVÉE EXCLUSIVEMENT AUX VERNOLIENS

☐ Salle des Fêtes Place Piegaro

VERNOLIENS & EXTÉRIEURS :

☐ Salle Pierre de Villaines Haut

☐ Salle Philippe de Boulainvilliers

☐ Salle Henriette de Balzac d'Entragues

☐ Salle de Bufosse

☐ Salle des Noues

• **NATURE DE LA MANIFESTATION** :

• **NOMBRE DE PERSONNES (Approximatif)** :

• **DATE (S) D'OCCUPATION** :

☐ Journée semaine

☐ Samedi

☐ Dimanche

☐ samedi + dimanche

Remise des clés fixée par téléphone, par l'agent communal chargé de l'état des lieux.
Prévoir attestation d'assurance responsabilité civile.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le

SIGNATURE

DÉCISION DE L'ADMINISTRATION EN DATE DU :

SALLE ACCORDÉE

A TITRE GRACIEUX ☐

A TITRE PAYANT ☐

SALLE REFUSÉE MOTIF :

L'Adjoint Délégué à la Gestion des Salles Communales

Jean-Pierre VAN GEERSDAËLE

COMMUNE DE
VERNEUIL-EN-HALATTE (OISE)

CONTRAT D'OCCUPATION DE SALLE(S)

Réservée aux ASSOCIATIONS

DÉNOMINATION ASSOCIATION :

NOM & PRÉNOM DU DEMANDEUR :

ADRESSE COMPLETE :

TÉLÉPHONE (portable de préférence) :

- | | | | | |
|--|----|--------|---|--------|
| ☐ Salle des Fêtes Place Piegaro | de | heures | à | heures |
| ☐ Salle Pierre de Villaines Haut | de | heures | à | heures |
| ☐ Salle Philippe de Boulainvilliers | de | heures | à | heures |
| ☐ Salle Henriette de Balzac d'Entragues | de | heures | à | heures |
| ☐ Salle de Bufosse | de | heures | à | heures |
| ☐ Salle des Noues | de | heures | à | heures |

- NATURE DE LA MANIFESTATION :
- NOMBRE DE PERSONNES (Approximatif) :
- DATE (S) D'OCCUPATION ::
- HEURE DE DÉBUT DE LA MANIFESTATION :

Important : pensez à vérifier qu' une attestation d'assurance responsabilité civile a bien été fournie en début d'année (le cas échéant, fournir impérativement l'attestation avant la manifestation).

Pour toute demande de matériel : veuillez faire votre demande auprès de nos services **au moins 1 mois avant la date de votre manifestation.**

☐ Cocher la ou les cases utiles

Si installation de la salle par les services techniques de la ville :

Précisez d'ores et déjà vos besoins :

En cas de prêt à titre gracieux, nous rappelons aux associations qu'il est impératif de laisser les locaux propres et débarrassés de tout matériel.

Dans le cas contraire, l'association sera déchue de son droit d'utilisation des locaux.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le

NOM & SIGNATURE

DÉCISION DE L'ADMINISTRATION EN DATE DU

SALLE ACCORDÉE

A TITRE GRACIEUX ☐

A TITRE PAYANT ☐

SALLE REFUSÉE MOTIF :

L'Adjoint Délégué à la Gestion des Salles Communales

Jean-Pierre VAN GEERSDAËLE

DÉCISION PRÊT MATÉRIEL EN DATE DU

ACCORDÉ ☐

REFUSÉ ☐

MOTIF :

Le Responsable Technique

Frédéric MAZEREEL